un établissement religieux ce qui restait encore debout de l'ancienne Chartreuse. Il songeait, à ce moment d'établir à Lyon une société de prêtres qui, grâce à de fortes études. seraient à même de conserver intact le dépôt des sciences ecclésiastiques et qui, par de solides prédications, ramèneraient à la foi une multitude d'esprits égarés. Les orages qui avaient passé sur la France avaient tout renversé. Secondé par l'empereur dans ce louable projet, il installa. en 1803, une petite communauté formée par lui, dans les batiments que l'Etat n'avait pas encore vendus, et y joignit un jardin avoisinant. En 4808, il acquit encore du sieur Perret la Maison carrée, avec ses terrasses, ses cours et ses clos, mais vit refuser ses offres en ce qui concernait le grand cloître. Toutefois, un décret lancé comme la foudre, du palais de Schænbrunn, le 26 novembre 1809, en supprimant toutes les maisons des missions relevées en France, brisa toutes les espérances du cardinal qui dut aussi se soumettre à l'impérieuse volonté de son neveu. En attendant l'heure favorable de reprendre, en sous-œuvre, et sur un plan plus vaste, sa première fondation, le cardinal Fesch disposa, pour son usage personnel, l'immeuble qu'il avait acheté. Il vint même l'habiter en 4811; ce fut jusqu'au moment de son exil son séjour favori. Né en Italie, il v retrouvait jusqu'à un certain point, l'image de la mère-patrie, - au loin, de vastes horizons, les côteaux verdoyants des bords du Rhône, ceux de Fourvière avec leurs terrasses, leurs monastères, leurs tours et leurs flèches, - et à ses pieds, assise entre ces deux rivières, notre grande ville dont alors surtout l'aspect était tout méridional.

En 1813, le cardinal joignit encore à sa propriété la maison Nivet avec ses dépendances. Cette maison, qui a été englobée, depuis, dans les bâtiments actuels de l'Ins-